



Vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche (TdCa) Tetanus, Diphtheria, Pertussis (Tdap) Vaccine

Au Canada, depuis 50 ans, l'immunisation a sauvé un plus grand nombre de vies que toute autre mesure sanitaire.

Qu'est-ce que le vaccin TdCa?

Le vaccin TdCa protège contre les maladies suivantes :

- Le tétanos
- La diphtérie
- La coqueluche

Approuvé par Santé Canada, il est offert gratuitement dans le cadre de la vaccination de routine de votre enfant. Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé pour prendre rendez-vous.

Qui doit recevoir le vaccin TdCa?

Le vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche (TdCa) est offert à tous les élèves de 9^e année. Il s'agit d'une dose de rappel pour les enfants déjà vaccinés contre ces maladies à un plus jeune âge. Elle renforce ou stimule le système immunitaire afin d'assurer une meilleure protection. Les enfants qui ont reçu une dose de rappel à leur 10^e anniversaire ou après n'ont pas besoin de recevoir une dose en 9^e année.

Ce vaccin est recommandé et offert gratuitement aux personnes enceintes à chaque grossesse. On doit l'administrer entre la 27^e et la 32^e semaine de grossesse, peu importe les antécédents d'immunisation au TdCa, mais on peut obtenir la vaccination dès la 13^e semaine et jusqu'au moment de l'accouchement.

Les enfants de 7 ans ou plus et les adultes qui n'ont pas été entièrement vaccinés, de même que les personnes incertaines de leurs antécédents d'immunisation, peuvent aussi l'obtenir.

Une dose de rappel du vaccin TdCa est recommandée pour les adultes qui ont été vaccinés

dans leur l'enfance, mais elle n'est pas offerte gratuitement. Ils peuvent se la procurer dans la plupart des pharmacies et des cliniques santé-voyage.

Il est important de conserver des preuves de tous les vaccins reçus.

Quels sont les avantages du vaccin TdCa?

Il constitue le meilleur moyen de se protéger contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche, des maladies graves qui peuvent être mortelles. Lorsque vous êtes vacciné, vous contribuez également à protéger les autres.

Quelles sont les réactions potentielles au vaccin TdCa?

Les vaccins sont très sécuritaires. Se faire vacciner est plus sûr qu'attraper l'une des maladies.

Les réactions les plus courantes au vaccin comprennent de la douleur, une rougeur et un gonflement du bras au point d'injection. On peut également ressentir des maux de tête, de la fatigue, des courbatures, des frissons, de la nausée, de la diarrhée ou une faible fièvre.

De l'acétaminophène (p. ex., du Tylenol®) ou de l'ibuprofène* (p. ex., de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il NE faut PAS donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 : Le syndrome de Reye.](#)

Il est important de rester à la clinique 15 minutes après avoir reçu un vaccin, car il y a un risque extrêmement faible (environ un cas sur un million) de subir une réaction allergique appelée anaphylaxie qui peut être fatale. Les symptômes peuvent comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou l'enflure de la gorge, de la langue

ou des lèvres. Si cela se produit, votre fournisseur de soins de santé sera en mesure de la traiter. Le traitement d'urgence consiste en l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transfert en ambulance au service des urgences le plus proche. Si ces symptômes se manifestent après votre départ de la clinique, appelez au **9-1-1** ou au numéro d'urgence de votre région.

Il est important de signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Qui ne doit pas recevoir le vaccin TdCa?

Parlez à votre fournisseur de soins de santé si vous-même ou votre enfant avez eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une vaccination contre le tétanos, la diphtérie ou la coqueluche, ou à un des composants du vaccin.

Les personnes ayant contracté le syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les 8 semaines suivant une vaccination contre le tétanos, sans qu'on ait pu déterminer une autre cause, ne devraient pas recevoir le vaccin TdCa.

Le SGB est une maladie rare qui entraîne de la faiblesse et une paralysie des muscles. Il survient le plus souvent après une infection, mais peut aussi, dans de rares cas, se produire après l'administration de certains vaccins.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, consultez votre fournisseur de soins de santé en cas de doutes.

Que sont le tétanos, la diphtérie et la coqueluche?

Le **tétanos** est causé par une bactérie qu'on retrouve surtout dans le sol. Lorsqu'elle pénètre dans la peau par une coupure ou une écorchure, elle produit un poison qui peut entraîner une crispation douloureuse des muscles sur tout le corps. Cette maladie est d'autant plus grave si les muscles respiratoires sont atteints. Une personne sur cinq qui la contracte peut en mourir.

La **diphtérie** est une infection grave du nez et de la gorge causée par une bactérie. Celle-ci se transmet

par la toux et les éternuements ou un contact cutané direct. La maladie peut causer de très graves problèmes respiratoires. Elle peut également entraîner une insuffisance cardiaque et la paralysie. Elle est mortelle dans environ un cas sur dix.

La **coqueluche** est une infection grave des voies respiratoires causée par une bactérie. Elle se propage facilement par la toux, des éternuements ou un contact rapproché. Elle peut entraîner une pneumonie, des convulsions, des lésions cérébrales, voire la mort. Ces complications se manifestent surtout chez les nourrissons. Elle peut causer une toux grave qui se termine souvent par un son semblable au « chant du coq » avant la prochaine inspiration. Cette toux peut durer des mois et survient le plus souvent la nuit. Environ 1 nourrisson atteint sur 170 peut en mourir.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 L'Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation.](#)

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, consultez ImmunizeBC à www.immunizebc.ca.



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/more/resources/healthlink-bc-files ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.